



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales</p> <p>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>DGER/MAPAT/2020-57</p> <p>28/01/2020</p>
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 03/04/2020

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : Formation en 2020 à destination des directeurs d'établissements pour le lancement stratégique de la réforme des brevets de technicien supérieur agricole (BTSA).

Destinataires d'exécution

DRAAF

DAAF

EPLEFPA

Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

ENSFEA

Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé : note d'information sur l'organisation en 2020 de formations inter régionales à destination des directeurs d'établissements d'enseignement publics et privés pour le lancement stratégique de la réforme des brevets de technicien supérieur agricole (BTSA).

La réforme des Brevets de technicien supérieur agricole (BTSA) consiste en une réforme du cadre réglementaire du BTSA et en une rénovation des référentiels de diplôme.

Elle poursuit plusieurs objectifs :

- permettre aux établissements *volontaires* de mettre en place le BTSA semestrialisé, à la suite de l'expérimentation « pour inscrire le BTSA dans le cycle licence – master – doctorat »
- rénover les référentiels de diplôme des seize options actuelles du BTSA et modifier le règlement général du diplôme afin de permettre la coexistence de ces deux systèmes. Ces rénovations ont également pour objectifs d'adapter l'offre de formation et les référentiels de diplôme aux évolutions des métiers et politiques publiques et de répondre aux exigences de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.
- permettre la délivrance d'attestations de blocs de compétences, ces blocs étant désormais identifiés au sein des référentiels de compétences.

Cette réforme entrera en vigueur progressivement, option par option, chaque fois qu'un nouveau référentiel de diplôme sera mis en œuvre. Dans le cadre de la réforme, le terme « option » de BTSA est remplacé par le terme « spécialité » afin de s'harmoniser avec le vocabulaire employé pour les diplômes de l'enseignement technique agricole.

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION SOUS FORME DE SIL

Cette note de service a pour objectif de présenter l'accompagnement mis en place pour les équipes de direction des établissements d'enseignement publics et privées préparant au BTSA. Des accompagnements ciblés vers les coordonnateurs des spécialités rénovées et les présidents adjoints de jury ainsi que pour les enseignants seront mis en place ultérieurement et annoncés par notes de service.

Cette action de formation comprend quatre sessions qui auront lieu en mars et avril 2020.

1.1. Objectifs

L'objectif de ces sessions est de présenter la réforme du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) et d'aider les équipes de direction à prendre une décision par rapport à la mise en œuvre de la semestrialisation.

1.2. Public cible

Sont conviés à cette action de formation, les directeurs de chaque établissement d'enseignement public ou privé préparant au BTSA. Pour les établissements multi-sites, deux directeurs sont conviés.

Sont également invitées :

- une personne par SRFD/SFD (chef du SRFD/SFD ou personne en charge des examens, habilitations... au choix désigné par le chef de SRFD/SFD...);
- une personne appartenant aux futures missions interrégionales des examens (MIREX) en DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie et MIREX outre-mer en DAF –arrêté du 20 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole–

1.3. Programme

Cette action de formation a fait l'objet d'une construction commune par l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et les structures impliquées de la DGER. Elle est co-animée par des intervenants de la DGER, des inspecteurs de l'enseignement agricole et des formateurs de l'ENSFEA.

Le programme de ces journées de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
1 ^{ère} 1/2 journée MATIN 09h30-12h30	Plénière	<ul style="list-style-type: none">• Accueil• Présentation de la réforme et de ses enjeux• Présentation de la semestrialisation
2 ^{ième} 1/2 journée APRES-MIDI 14h00-17h00	Atelier	Mise en œuvre de la réforme : atouts et difficultés, leviers, ressources <ul style="list-style-type: none">• identification des atouts des établissements et des obstacles à surmonter pour la mise en œuvre de la semestrialisation• analyse de la pertinence de cette mise en œuvre et des pistes pour la construction de scénarios de mise en œuvre de la rénovation adaptés à l'établissement et à son contexte

***Les documents relatifs à la réforme du BTSa sont disponibles sur le site www.chlorofil.fr
Il est demandé aux participants des sessions d'en avoir pris connaissance en amont des sessions de formation et de se munir des documents imprimés lors des sessions.***

2. DATES ET LIEU DE FORMATION

Les sessions de formation se dérouleront :

- pour les établissements des régions : *Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse*

**le mercredi 11 mars 2020 de 09h30 à 17h00
à LYON**

**EPLEFPA de Lyon – Saint Genis Laval
Lycée André PAILLOT
4 chemin des Grabelières
69230 SAINT GENIS LAVAL**

Code action session 530839/1

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 14 février 2020

- pour les établissements des régions : *Occitanie et Nouvelle-Aquitaine*

**le lundi 16 mars 2020 de 09h30 à 17h00
à l'ENSFEA Toulouse**

**2 route de Narbonne
31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX**

Code action session 530839/2

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 14 février 2020

- pour les établissements des régions : *Normandie, Bretagne et Pays-de-la-Loire*

**le vendredi 20 mars 2020 de 09h30 à 17h00
à RENNES**

**LEGTA Théodore Monod
55 Avenue de la Bouvardière
35650 LE RHEU**

Code action session 530839/3

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 24 février 2020

- pour les établissements des régions : *Centre-Val-de-Loire, Ile-de-France, Hauts-de-France et Grand-Est*

**le vendredi 03 avril 2020 de 09h30 à 17h00
à PARIS**

**AgroParisTech
16 rue Claude Bernard
75005 PARIS**

Code action session 530839/4

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 28 février 2020

Les directeurs des établissements des DOM-COM et les agents des SFD peuvent venir à la session de leur choix.

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

3.1.1 Pour les agents disposant d'un code SAFO, et dont le profil SAFO a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2019

L'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription (sur <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/fiche-dinscription/> ou cf. **Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF saisit alors l'inscription sur le site <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/acces-rlf-web-safo/> selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation, en renseignant le code action session SAFO.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'ENSFEA, structure organisatrice, aux conditions et tarifs en vigueur.

3.1.2. Pour les agents ne disposant pas d'un code SAFO, **ou dont le profil SAFO n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2019**

L'agent doit :

- télécharger la fiche de création d'un agent dans SAFO / mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO (sur <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/inscription-a-une-formation/> ou **cf. Annexe 2**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche au DRFC de sa région qui procédera à la création ou à la mise à jour de l'agent dans SAFO, et à l'attribution d'un code SAFO.

Une fois l'agent créé ou la mise à jour effectuée, l'agent doit suivre la procédure explicitée au paragraphe 3.1.1.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**cf. Annexe 3**).

L'agent doit :

- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :

- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNREP et de l'UNMFREO.

Ce sont le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP ou les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte**.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

3.3. Modalités d'inscription pour les personnels des DRAAF-SRFD / DAF-SFD

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**cf. Annexe 1**).

L'agent doit :

- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de sa structure.

Le RLF fait viser la demande d'inscription par l'autorité susceptible d'assurer, au sein de la structure, la prise en charge des frais de mission du stagiaire en respectant la procédure habituelle d'inscription aux actions de formation.

Le RLF transmet ensuite la fiche d'inscription à L'ENSFEA, structure organisatrice de la formation.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

Le chef du département des affaires transversales

Gilbert THUILLIER



Demande d'inscription à une action de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :		
Courriel agent :	Tél :		
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : A B C		
Code agent SAFO ②:	et /ou Code agent EPICEA ②:		
Direction ou EPL d'affectation :			
Établissement d'exercice :			
Service :			
Adresse administrative :			
Courriel institutionnel :	Tel :		
Agent d'EPL	Autre agent ministère de l'agriculture	Agent ministère de l'écologie	Autre

Code Action :	Action SAFO Action EPICEA		
Titre de l'action :			
Structure organisatrice de l'action :			
n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez

Motivation de la demande ① (1 seule réponse)

T1 Adaptation immédiate au poste de travail	FS Formation statutaire	BC Bilan de compétence
T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	PEC Préparation aux concours	PP Période de professionnalisation
T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)	VAE Validation des acquis d'expérience	

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation de votre Compte Personnel de Formation (CPF) auprès du service des Ressources Humaines : Oui Non (le CPF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

Vos attentes précises par rapport à cette formation :

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF ③

Fait à	Le	Signature de l'agent
<i>Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.</i>		

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	Visa du RLF ③	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif :	Nom :	Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif :
Nom, Signature et cachet	Courriel :	Nom, Signature et cachet
Date :	Téléphone :	Date :
	Signature	
	Date :	

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du ministère.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③ Responsable Local de Formation



Fiche de : **Création d'un agent dans l'outil SAFO**
Mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO

(dans ce cas ne renseigner que les champs en gras et ceux à modifier)

Cette fiche concerne les personnels d'EPLEFPA, et hors EPLEFPA. Elle est destinée à permettre à l'agent d'être identifié dans SAFO et de pouvoir s'inscrire à une action de formation SAFO. Elle permet également la mise à jour des informations concernant les agents déjà existants dans SAFO.

Identification de l'agent

Code SAFO ⁽¹⁾ :			
Nom :			
Nom de jeune fille :			
Prénom :			
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Sexe	F M
N° sécurité sociale :	Catégorie :	A B C	Corps :
Adresse Personnelle :			
Mail :			

Région d'affectation actuelle :
Région d'affectation antérieure :
Établissement d'affectation actuel :
Établissement d'exercice actuel :
Adresse ⁽²⁾ :
Mail institutionnel ⁽²⁾ :
Date d'entrée dans l'enseignement agricole :

Agent travaillant en EPLEFPA	Agent hors EPLEFPA
Titulaire	Enseignement agricole supérieur public
Contractuel d'Etat (ACEN et ACER)	MAA : administration centrale, établissements publics
Contractuel sur budget d'établissement	MAA : services déconcentrés
Agent sous contrat de collectivité (TOSS...)	Enseignement agricole privé
Agent de droit privé (salariés d'exploitation...)	Education nationale
Stagiaire ENFA	Autres (autre ministère, lycée maritime, collectivité...)
Autre (contrats aidés...)	⁽³⁾

Renseignements complémentaires pour les agents d'EPLEFPA

Type de personnels		Statut handicapé (MDPH) :	Oui	Non
Personnel de direction	Personnel d'éducation et de surveillance			
Personnel administratif				
Personnel d'enseignement	Personnel TOSS			

Renseignements complémentaires pour les enseignants et formateurs en EPLEFPA

Diplôme obtenu le plus élevé ⁽⁴⁾				
<i>Exemple</i>	5	<i>Licence</i>		
Discipline(s) enseignées ⁽⁴⁾				
<i>Exemple discipline(s) enseignée(s)</i>	13			
Niveau(x) d'enseignement ⁽⁴⁾				
<i>Exemple niveau(x) d'enseignement</i>	1	4	5	

¹ En cas de mise à jour des informations concernant un agent déjà existant dans SAFO

² L'invitation sera envoyée à cette adresse (courrier ou mail)

³ Document «aide à la création d'agent dans SAFO» disponible sur l'espace ressource de l'accès réservé www.safo.chlorofil.fr

⁴ Voir nomenclature ci-après

<u>Diplômes (1)</u>	<u>Discipline enseignée (2)</u>	<u>Niveau d'enseignement (3)</u>
Niveau I	1 Agroalimentaire	1 BTSA
1 Ingénieur, Master	2 Agroéquipements	2 Prépa grandes écoles
2 DEA, DESS	3 Agronomie	3 CS niveau 3
16 Doctorat	4 Aménagement de l'espace	4 Bac général
18 Autre diplôme niveau 1	5 Biologie animale/zootechnie	5 Bac technologique
Niveau II	6 Biochimie	6 BTA
4 Maîtrise	7 Biotechnologies	7 Bac professionnel
5 Licence	8 Bureautique	8 CS niveau 4
19 Autre diplôme niveau 2	9 Biologie végétale/phytotechnie	10 BP
Niveau III	10 Comptabilité	11 BEPA
7 BTS(A)	11 Documentation	12 CS niveau 5
8 DUT, DEUG, DEUST	12 Écologie	14 4ème 3ème
20 Autre diplôme niveau 3	13 Économie	
Niveau IV	14 Économie sociale	
11 BAC	15 EPS	
12 BTA	16 ESC	
37 BP	17 Français	
21 Autre diplôme niveau 4	18 Gestion	
Niveau V	19 Histoire géographie	
13 BEP(A)	20 Informatique	
39 BPA	21 Langues	
14 CAP(A)	22 Mathématiques et statistiques	
22 Autre diplôme niveau 5	23 Philosophie	
Autres	24 Productions aquacoles	
46 Non connu	25 Productions forestières	
	26 Productions horticoles	
	27 Sciences biologiques	
	28 Sciences physiques	
	29 Techniques d'expression. et de communication	
	30 Techniques commerciales	
	31 Viticulture œnologie	

Service Formation Continue
Mme Nadine HIRTZLIN
☎ 05 61 75 32 28
Fax : 05 61 75 03 09
nadine.hirtzlin@ensfea.fr

Etablissements privés
CNEAP, UNREP, UNMFREO

Formation SIL BTSA - Directeurs
- Fiche d'inscription

<u>NOM :</u>	Établissement :
Prénom :	Adresse (postale exacte) :
Date de Naissance : (à renseigner obligatoirement)	Fax :
Catégorie :	Mél Établissement (obligatoire) :
Grade :	Adresse :
Mél Professionnel (obligatoire):	Tél. :
	Fax :

Vous êtes :	Structure organisatrice de l'action : ENSFEA Toulouse
Directeur adjoint <input type="checkbox"/>	Intitulé : BTSA Directeurs
Coordonnateur de la filière <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> LYON
Enseignant <input type="checkbox"/>	Code de l'action (N°SAFO) : 530839/1
Autre <input type="checkbox"/>	Date : le 11 mars 2020
Motivations de la demande :	DATE LIMITE D'ENVOI : 14 février 2020
Développement personnel <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> TOULOUSE
Compétences professionnelles <input type="checkbox"/>	Code de l'action (N°SAFO) : 530839/2
Nouvelles fonctions <input type="checkbox"/>	Date : le 16 mars 2020
Nouveaux programmes <input type="checkbox"/>	DATE LIMITE D'ENVOI : 14 février 2020
	<input type="checkbox"/> RENNES
	Code de l'action (N°SAFO) : 530839/3
	Date : le 20 mars 2020
	DATE LIMITE D'ENVOI : 24 février 2020
	<input type="checkbox"/> PARIS
	Code de l'action (N°SAFO) : 530839/4
	Date : le 03 avril 2020
	DATE LIMITE D'ENVOI : 28 février 2020

Avis du Directeur de l'établissement	Visas de l'établissement et de la fédération
Favorable <input type="checkbox"/>	Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP et de l'UNMFREO (envoi groupé)
Défavorable <input type="checkbox"/>	
Motif du refus :	
Date :	Dates :
Signature et cachet :	Signatures et cachets :

Listes des délégations régionales à la formation continue du MAA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	<p>Elsa TARAGO elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr Chargé de formation : Francis SABIN Assistante : Laetitia COUVERT (Clermont) Assistant : Patrice Weiss (Lyon)</p>	<p>DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Site Clermont Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 06 Site Lyon Tél : 04 78 63 13 39</p>
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	<p>Sylvaine RODRIGUEZ sylvaine.rodriquez@agriculture.gouv.fr Assistantes : Françoise PICOT (Besançon) Edith BLONDEL (Dijon)</p>	<p>DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon : Tél : 03 81 47 75 46 (36) Site Dijon : Tél : 03 80 39 30 82</p>
BRETAGNE	<p>Eric ROCABOY eric.rocaboy@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY</p>	<p>DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80</p>
CENTRE VAL DE LOIRE	<p>Jean-Michel FRANÇOIS jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Mathilde GUERTIN Assistante : Muriel MICHAUD</p>	<p>DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 41 96</p>
CORSE	<p>Véronique BERTOCHÉ veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr</p>	<p>DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 74</p>
GUADELOUPE	<p>Gabrielle ECHARD-LEBLANC gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS</p>	<p>DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81 (09 17)</p>
GRAND-EST	<p>Isabelle CARBONNEAUX isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr Assistantes : Mélanie GAUGE et Yolande SIRIANI Assistante : Brigitte LECORNEY</p>	<p>DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél : 03 26 66 20 25 (20 21) Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 67 (56 66)</p>
GUYANE	<p>Suzie THOMPSON suzie.thompson@agriculture.gouv.fr formation.DAAF973@agriculture.gouv.fr Déleguée régionale GRAF : Josiane SARANT josiane.sarant@educagri.fr</p>	<p>DAAF de Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26</p>
HAUTS-DE-FRANCE	<p>Sylvie-Anne REMY sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante : Sonia LESAGE (Amiens) Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)</p>	<p>DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél : 03 22 33 55 49 Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 62 28 40 76</p>
ILE-DE-FRANCE	<p>X formation.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr</p>	<p>DRIAIF Ile de France (Cachan) Tél :</p>

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
MARTINIQUE	Tania FATIER tania.fatier@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97
MAYOTTE	Nadine FONTAINE nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr Assistante (par interim) : Josette MUSSARD	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : 02 69 63 81 37
NORMANDIE	Danièle LEVARD danièle.levard@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie (Caen) Tél : 02 31 24 97 16 Tél : 02 31 24 99 08 Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE AQUITAINE	Mickael TRILLAUD drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjointe au délégué : Sandrine CHATENET Assistants : Betty PACHIN et Annick COMBROUZE (Limoges) Catherine CHARLIER (Poitiers) Formco.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél : 05 55 12 92 22 Tél : 05 55 12 92 25 Tél : 05 55 12 92 73 Tél : 05 55 12 90 34 Tél : 05 49 03 11 23
OCCITANIE	Mireille BASSOU mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjointe : Isabelle BABEAU Assistants : Hélène ECHEVARRIA et Elisabeth BREYSSE Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 05 61 10 62 66 Tél : 04 67 10 19 12
PAYS DE LA LOIRE	Pierre HERVOUET pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistant : François SOUCHARD Assistante : Françoise CASSARD (Enseignement)	DRAAF Nantes Tél : 02 72 74 70 14 Tél : 02 72 74 70 15
PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR	Florence BRUNIER florence.brunier@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistants : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) Site Avignon Tél : 04 90 81 11 27 Site Marseille Tél : 04 13 59 36 33
REUNION	Elodie SAVIGNAN elodie.savignan@agriculture.gouv.fr formco.daaf974@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DRAF de La Réunion (St Denis de La Réunion) Tél : 02 62 30 88 53 Tél : 02 62 30 89 47

Mise à jour le 09/01/2020

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : <http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/>

Délégations régionales

Accueil > Trouver une formation > Délégations Formation

Espace Admin. Centrale

Délégations Formation

Vous pouvez accéder à l'offre de formation organisée par les Délégations Régionales à la Formation Continue des D(R)AAF et par la Délégation d'administration centrale à la formation continue.

[Télécharger les coordonnées des équipes des délégations formation]